

Référence : C.N.286.2022.TREATIES-XXVI.6 (Notification dépositaire)

CONVENTION SUR LES ARMES À SOUS-MUNITIONS  
DUBLIN, 30 MAI 2008

PAYS-BAS : APPLICATION TERRITORIALE À L'ÉGARD DE CURAÇAO<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 20 septembre 2022.

Le 20 septembre 2022



---

<sup>1</sup> Voir notification dépositaire C.N.79.2011.TREATIES-XXVI.6 du 2 mars 2011 (Acceptation pour la partie européenne et la partie caribéenne (Bonaire, Sint Eustatius et Saba) : Pays-Bas).